



POURSUITE DU PROTOCOLE

# STATUT DÉROGATOIRE DES POLICIERS SCIENTIFIQUES



Dans le cadre du protocole du 2 mars 2022, qui engage notamment l'élaboration d'un « statut dérogatoire » pour les personnels de police scientifique, le SNIPAT est convié à une réunion sur le lancement du groupe de travail dédié à ce nouveau statut le vendredi 8 juillet prochain.

**Le SNIPAT**  
**force de propositions sur ce**  
**sujet depuis des années**  
**participera activement à ce**  
**groupe de travail**



**NOUS NE LÂCHERONS JUSQU'À  
L'ABOUTISSEMENT DU PROJET !**